

Masseurs-kinésithérapeutes salariés : plus de quatre professionnels sur dix pourraient cesser d'exercer d'ici 2035

Une forte concentration dans les bassins de vie de Rouen et de Caen

En 2023, environ 850 masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs salariés exercent en Normandie ► **figure 1**. Si la densité de ces professionnels est, en Normandie, assez proche du niveau métropolitain, elle varie fortement selon les territoires et du simple au double selon les départements normands : de 1,6 pour 10 000 habitants dans l'Eure à 3,1 dans l'Orne. Par ailleurs, la moitié des bassins de vie normands en est quasiment dépourvue ► **figure 3**. Ces salariés sont en effet fortement concentrés sur quelques bassins de vie où sont localisés les centres hospitaliers universitaires. Ainsi, quatre masseurs-kinésithérapeutes normands sur dix travaillent soit dans le bassin de vie de Rouen (3 sur 10), soit dans celui de Caen (1 sur 10).

De 2016 à 2023, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes salariés a diminué de 13 % en Normandie ► **figure 2** alors qu'il augmentait de 11 % en France métropolitaine. Cette baisse touche particulièrement la Manche, l'Eure et surtout la Seine-Maritime (-25 %), tandis que leur nombre progressait de près de 10 % dans le Calvados et l'Orne. Compte tenu de l'évolution de la population sur la même période, la densité en masseurs-kinésithérapeutes a ainsi baissé dans la région, en particulier en Seine-Maritime (3,8 en 2016 contre 2,9 en 2023). Elle est restée stable dans l'Eure et a augmenté dans le Calvados et dans l'Orne.

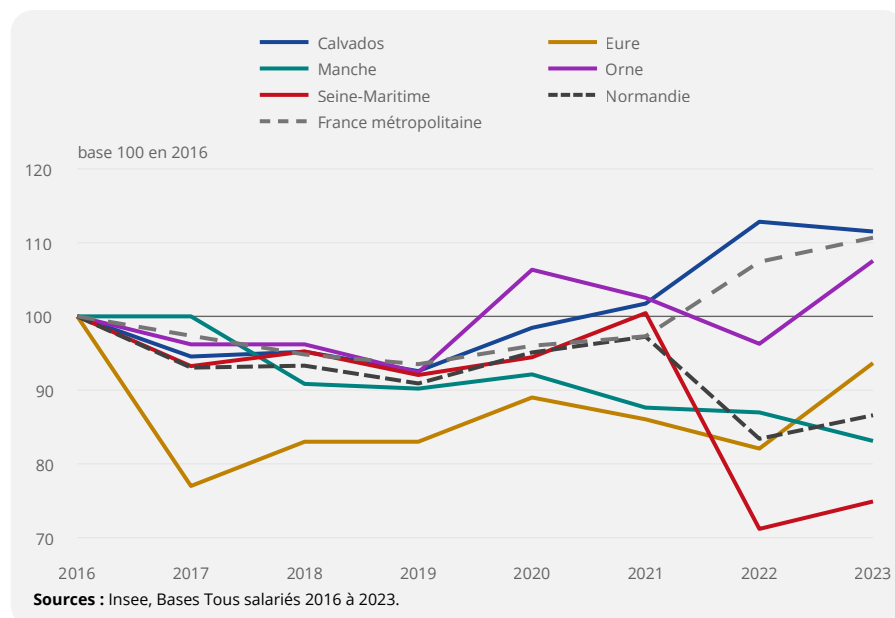
► 1. Nombre et densité de masseurs-kinésithérapeutes salariés en 2023

Territoire	Effectifs	Densité brute pour 10 000 habitants
Calvados	170	2,4
Eure	100	1,6
Manche	130	2,6
Orne	85	3,1
Seine-Maritime	360	2,9
Normandie	845	2,5
France métropolitaine	18 175	2,8

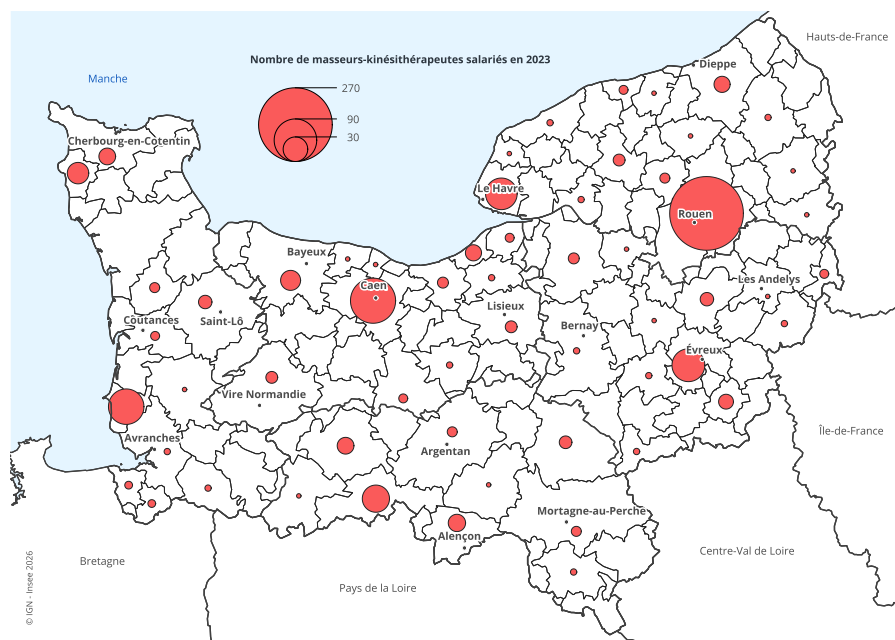
Champ : PCS correspondant aux masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs salariés (PCS 432B).

Sources : Insee, Base Tous salariés 2023 et estimations de population.

► 2. Évolution des effectifs de masseurs-kinésithérapeutes salariés au cours de la période 2016-2023



► 3. Nombre de masseurs-kinésithérapeutes salariés par bassin de vie en 2023



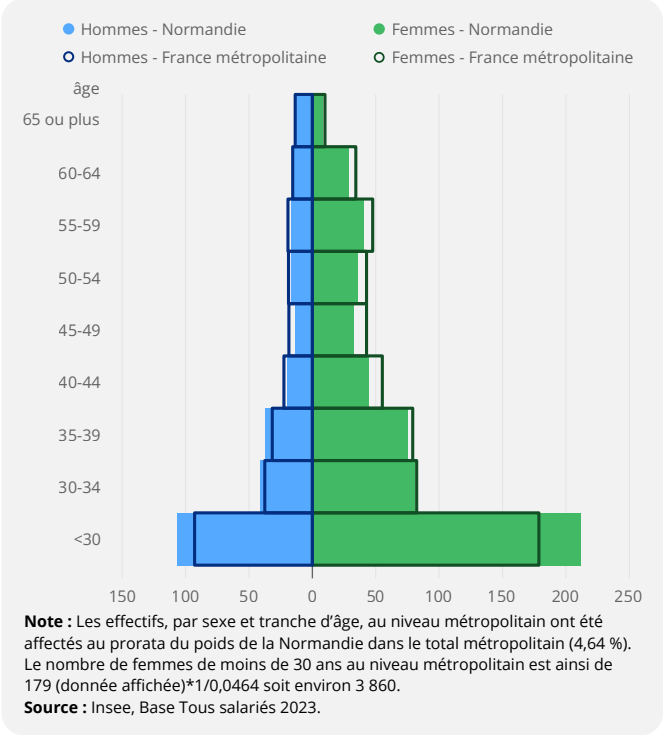
Source : Insee, Base Tous salariés 2023.

Deux tiers des masseurs-kinésithérapeutes travaillant en tant que salariés sont des femmes, une proportion bien plus élevée que parmi leurs homologues libéraux où c'est la moitié. La part des moins de 40 ans est importante parmi les masseurs-kinésithérapeutes salariés (66 %). À

horizon 2035, 44 % des masseurs-kinésithérapeutes salariés en 2023, soit 370 personnes, pourraient ne plus exercer ► [figure 6](#). Pour 150 d'entre eux, il s'agirait de départs en retraite. Les 120 autres professionnels pourraient effectuer une mobilité géographique, arrêter d'exercer cette activité ou passer

du statut salarié à celui de libéral. Dans l'Orne, où la part de professionnels âgés de 55 ans ou plus est nettement plus élevée que dans les autres départements normands (28 % contre au plus 20 %), c'est plus de la moitié des masseurs-kinésithérapeutes qui pourraient ne plus travailler à cet horizon 2035. ●

► 4. Répartition par sexe et âge des masseurs-kinésithérapeutes salariés en 2023



► 5. Caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes salariés dans les départements normands en 2023

Territoire	Part (en %)			Temps partiel	Âge moyen (en années)
	Femmes	Moins de 40 ans	55 ans ou plus		
Calvados	70,4	56,8	19,5	30,8	40
Eure	61,9	67,0	13,4	19,6	36
Manche	70,5	61,2	14,0	27,9	38
Orne	57,0	57,0	27,9	22,1	41
Seine-Maritime	66,6	72,9	10,2	23,2	34
Normandie	66,4	65,6	14,8	24,9	37
France métropolitaine	67,9	59,6	16,6	24,3	38

Source : Insee, Base Tous salariés 2023.

► 6. Estimation des départs de masseurs-kinésithérapeutes salariés en activité en 2023 sur la période 2023-2035

Territoire	Nombre de départs		Taux de départs (en %)**	
	Tous motifs	dont retraite*	Tous motifs	dont retraite*
Calvados	80	40	46	23
Eure	45	15	45	17
Manche	55	25	44	18
Orne	45	25	53	31
Seine-Maritime	145	45	40	13
Normandie	370	150	44	18

Notes : * > Ces départs sont supposés en retraite en raison de l'âge des personnes concernées.
** > Taux de départs par rapport à l'effectif 2023.

Source : Insee, Base Tous salariés 2023.